

HE 27. Mai 75 = 16

a.211.15 <sup>ALLG.</sup> - FD/bae

Berne, le 26 mai 1975

Monsieur le Président,

J'accuse réception et vous remercie de votre lettre du 25 avril 1975 par laquelle vous m'avez fait part de la déception que vous a causée l'interruption de la publication du bulletin scientifique et technique de notre ambassade à Tokyo et de votre suggestion tendant à faire participer financièrement tous les milieux intéressés à ce bulletin afin d'en assurer la publication.

S'il ne s'agissait que de la publication d'un bulletin quelconque, le problème serait relativement aisé à résoudre par un financement tel que vous le préconisez. Seulement voilà, la publication du bulletin scientifique et technique présuppose l'engagement d'un nouvel attaché scientifique et c'est là que le bât blesse, dans la situation où nous nous trouvons depuis un an et demi en matière de plafonnement du personnel.

Lorsque se sont précisées les mesures que vous connaissez, nous avons dû établir un ordre de priorité très sévère afin de pouvoir, même dans des limites très étroites, continuer de former de jeunes diplomates et secrétaires de chancellerie pendant l'arrêt complet des engagements, ceci afin d'assurer le fonctionnement de notre Département qui risque d'être sérieusement compromis par le nombre anormalement élevé d'agents pro-

Monsieur le Professeur Maurice Cosandey  
Président de l'Ecole polytechnique fédérale  
de Lausanne  
Avenue de Cour 33

1007 Lausanne

./.

ches de la retraite. Du fait des engagements nombreux qui ont été nécessaires pendant la Seconde guerre mondiale et de l'arrêt complet des engagements qui a suivi et qui a duré jusqu'à la fin de 1955, nous allons perdre 88 diplomates entre 1978 et 1984 et 189 fonctionnaires consulaires et de chancellerie entre 1981 et 1988, soit un tiers de l'effectif actuel de ces services de carrière. Du fait des prescriptions actuellement en vigueur en matière d'engagement, la projection de nos effectifs jusqu'en 1985 révèle que nous aurons alors un déficit total de 99 agents des services diplomatique et consulaire et de chancellerie.

La dotation de ces services est évidemment essentielle au fonctionnement du Département et nous sommes dès lors contraints, bon gré mal gré, de placer l'engagement de stagiaires en première priorité. Tout choix est par nature exclusif et lorsque se pose la question du remplacement du personnel n'appartenant pas aux services de carrière, nous devons renoncer à maintenir les postes qui n'apparaissent pas absolument indispensables au fonctionnement de notre appareil diplomatique et consulaire.

Après quelques années d'expérience dans ce domaine, force est de constater que nos attachés scientifiques n'ont pas toujours trouvé, du côté suisse, l'écho qu'auraient mérité leurs travaux. Plusieurs d'entre eux nous l'ont confirmé et cela tient sans doute au fait que les milieux suisses intéressés à ces travaux ne sont la plupart du temps pas organisés pour entretenir un dialogue véritable et fructueux avec nos attachés scientifiques. Ces derniers ont souvent, à tort ou à raison, l'impression de travailler dans le vide. La distance qui les sépare de la Suisse et les préoccupations très diverses et changeantes de nos milieux scientifiques et industriels compliquent encore considérablement l'orientation de leurs travaux.

A ce problème d'organisation et de mise en valeur, en Suisse

:à seipoc

même, des données fournies par nos attachés scientifiques s'y ajoute un second, d'ordre financier. En ce qui concerne Tokyo, il est de taille puisque nous devons prévoir, pour un conseiller scientifique marié avec enfants, une dépense de l'ordre de fr. 775'000.- pour trois ans. Ce montant comprend le traitement de base et les allocations adaptées au coût de la vie au Japon, les frais de voyage et de transport du mobilier, la contribution aux frais de logement, aux frais de scolarité pour les enfants, etc. Si l'on songe que l'investissement total pour la formation d'un jeune diplomate se monte à fr. 150'000.- pour deux ans, on réalise facilement ce que l'économie d'un attaché scientifique à Tokyo peut signifier pour le Département par les temps qui courent.

Il n'est pas sans signification non plus de noter que le Département fédéral de l'intérieur n'a lui non plus pas estimé être en mesure d'assurer le financement d'une telle opération, lorsque notre Département a fait savoir qu'il devait renoncer à repourvoir le poste devenu vacant par le départ de M. Rollard.

Quant aux milieux de l'industrie et du commerce, ils n'ont pas été saisi de notre part d'une demande de financement mais nous savons qu'il examineront la situation nouvelle créée par notre décision lors d'une séance du Vorort qui se tiendra le 30 mai 1975.

J'espère que ce qui précède vous permettra de placer le problème en question dans sa véritable perspective et de mieux saisir les raisons pour lesquelles nous avons été amenés à faire ce choix.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

(Janner)

Copies à:

HE 27. Mai 75 - 16

- M. l'Ambassadeur R. Probst avec notice et notice Maillard en retour
- Direction des organisations internationales
- M. l'Ambassadeur P. Cuenoud, Tokyo (Curieuse coïncidence que toutes ces initiatives depuis que vous êtes à Tokyo)
- M. le Professeur U. Hochstrasser, Directeur de l'Office de la science et de la recherche

de base et les allocations affectées au coût de la vie au Japon. Les frais de voyage et de transport en avion, la nourriture, les frais de logement, aux frais de matériel pour les études, etc. Si l'on songe que l'investissement total pour la formation d'un jeune diplomate se monte à fr. 150'000.- pour deux ans, on réalise facilement ce que l'économie d'un attaché scientifique à Tokyo peut signifier pour le Département par les gains qui courent.

Il n'est pas sans signification non plus de noter que le Département fédéral de l'Intérieur n'a lui non plus pas cessé d'être en mesure d'assurer le financement d'une telle opération, lorsque notre Département a fait savoir qu'il devait renoncer à reprendre la poste devenue vacante par le départ de M. Rolland.

Quant aux milieux de l'industrie et du commerce, ils n'ont pas été saisi de notre part d'une demande de financement mais nous savons qu'ils examineraient la situation nouvelle créée par notre décision lors d'une séance de travail qui se tiendra le 30 mai 1975.

L'espérer que ce qui précède vous permettra de placer le problème en question dans sa véritable perspective et de nous saisir les raisons pour lesquelles nous avons été amenés à faire ce choix.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.